

COMPTE RENDU

COMITE DE SUIVI N°2

STRATEGIE REBOISEMENT « FORET D'AVENIR »

3 AVRIL 2024

SEANCE PLENIERE

Format

- Séance plénière
- Mercredi 3 avril de 8h30 à 10h30, Centre administratif de la province Sud.
- Participants : 44 (voir en annexe)

Présents :

Voir en annexe.

Déroulé

HORAIRE	ACTION - THEME	INTERVENANT
8H	Accueil café	
8H30	Mot d'ouverture par Philippe Blaise Rappel des enjeux	Philippe Blaise – VP1 province Sud
8H35	Rappel du contexte Bilan des actions menées par la PS en 2023 Les chiffres clefs, point d'étape Les actions : améliorer la connaissance Les actions : plan d'actions Mangrove 2030 Les actions : AAP Agroforesterie Les actions du bureau du reboisement SudForet : bilan & perspectives	Justine Coursin - DDDT Justine Coursin - DDDT Jerome Villemain - DDDT Emmanuel Coutures - DDDT Loïc Bourgine - DDDT Céline Hirzel - DDDT Raphaëlle Farsi – SudForet
9H30	Bilan des actions menées par les ambassadeurs Forêt d'Avenir en 2023	SOS Mangrove Forêt sèche du Mont Venus Caledoclean Mocamana Noé WWF Nouvelle-Calédonie Conservation International
10H30	Feuille de route 2024	Justine Coursin, Céline Hirzel

Interventions et échanges :

RENFORCER LA COMMUNICATION AUTOUR DU REBOISEMENT

- WWF : Diffuser les informations concernant les projets de reboisement en cours des ambassadeurs et de la province Sud, sous un format à définir afin de valoriser les actions et de créer des synergies le cas échéant (ex. le site de Caledoclean).

- Mocamana : Renforcer la communication sur site pour sensibiliser et informer les usagers des opérations en cours, des réalisations et des sanctions en cas de dégradation (création de panneaux).
- Province Sud : Renforcer la sensibilisation des administrés surtout en ciblant le public scolaire et les autorités coutumières pour qu'ils relayent auprès de la jeunesse également.

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES AMBASSADEURS

- Caledoclean : Interroge sur l'évolution des subventions attribuées aux ambassadeurs et associations environnementales d'autant que le dispositif s'élargit à d'autres associations.
- Province Sud : La province Sud souhaite soutenir le travail mené par les ambassadeurs et les associations environnementales qui contribuent à la stratégie Forêt d'Avenir. Nous allons identifier des solutions afin de pouvoir aider les ambassadeurs, comme par exemple en leur permettant de répondre plus facilement à la commande publique en lien avec les projets de reboisement. Cela implique une formalisation spécifique dans les documents régissant les appels d'offres et les contrats publics, afin de favoriser la participation des associations dans les projets financés par la province Sud.
- Office française de la biodiversité (OFB) : Indique aux ambassadeurs qu'ils peuvent répondre à un appel à projets TeMeUm et obtenir un financement à hauteur de 1,8 million de FCFP pour les micro-projets. D'autres appels à projets sont lancés pour des projets plus importants, allant jusqu'à 100 000 euros. De plus, l'OFB cofinance certains projets (ex Protège) pour l'élaboration de schémas de restauration, qui sont des outils publics pouvant bénéficier à d'autres acteurs.

FAIRE EVOLUER LA REGLEMENTATION

- Caledoclean : Il faudrait renforcer la répression et les sanctions face aux dégradations. Ces actes sont décourageants pour les associations qui œuvrent pour le reboisement. L'importance de l'évitement est rappelée dans les actions environnementales cela vaut pour le reboisement mais aussi les déchets. Le renforcement de la communication en ce sens est attendu ainsi qu'une évolution de la réglementation.
- Province Sud : Indique que les gardes nature sont sur le terrain et se réfèrent au code de l'environnement de la province Sud pour sensibiliser et sanctionner. Par ailleurs, lorsqu'un projet est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement, une approche préventive est adoptée en mettant en œuvre des mesures d'évitement, et si cela est nécessaire, des mesures de compensation écologique. Des efforts de sensibilisation et de conseil pour favoriser l'évitement et de réduction des impacts sont menés par la collectivité pour faire face à ces problématiques environnementales.

LUTTER CONTRE LES MENACES

- Caledoclean : Indique qu'une des grandes difficultés restent la lutte contre les espèces envahissantes et notamment les cerfs qui détruisent les parcelles et remettent en cause des projets de plantation. Sans un plan d'actions structuré, certaines opérations ne pourront plus avoir lieu. Le besoin d'avoir de la visibilité sur les actions mises en œuvre pour lutter contre les espèces envahissantes par les institutions est remonté.

- Comité ZCO : Interroge la province Sud sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre les menaces.
- Province Sud : Concernant la lutte contre les cerfs, la réglementation évolue pour favoriser la commercialisation de la viande de cerf chassé, avec un projet pilote à DEVA.

GESTION DES FEUX

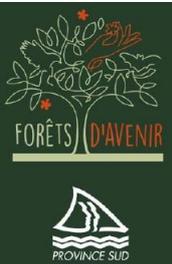
- Caledoclean : Interroge sur les moyens mis en œuvre pour la lutte contre les feux et suggère de partager les succès et les échecs avec tous les acteurs impliqués dans des plans d'actions. L'idée est de favoriser une collaboration étroite entre les différents intervenants afin d'apprendre des expériences passées, de capitaliser sur les réussites et de trouver ensemble des solutions aux défis rencontrés.
- Conseil de l'eau de la Foa : Indique avoir perdu lors des feux en décembre dernier, des parcelles plantées avec les scolaires dans la zone de la Foa et pense à un manque de sensibilisation des populations à ce sujet.
- Province Sud : Il est proposé par Philippe Blaise et validé par l'assemblée d'organiser une réunion préparatoire en juin prochain réunissant les acteurs (gouvernement, communes, syndicats, ambassadeurs) afin que le gouvernement (DSCGR) présente son plan d'actions pour lutter contre les feux et qu'un temps d'échange soit intégré. Un courrier de la province Sud sera adressé au gouvernement pour solliciter cette présentation.

MOYENS DE LA PROVINCE SUD POUR LES AMBASSADEURS

- WWF : Interroge sur l'accompagnement technique prévu par la province Sud pour les ambassadeurs notamment concernant des équipements, du transport.
- Province Sud : La province Sud accompagne financièrement les associations mais n'a pas de moyens d'accompagnement techniques sur le terrain. Toutefois, les ambassadeurs peuvent présenter leurs projets et les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre dans les dossiers de demande de subvention. Il serait judicieux d'interroger les communes qui pourraient apporter plus de moyens techniques.

SYNTHESE DES ECHANGES

1. Renforcer la communication afin de sensibiliser les administrés aux enjeux liés au reboisement
2. Mettre en place des panneaux d'informations in-situ afin d'informer des travaux en cours et des sanctions en cas de dégradation
3. Créer un espace permettant un partage des informations concernant les projets menés par les ambassadeurs et la province Sud pour éventuellement créer des synergies et mutualiser les moyens le cas échéant
4. Faciliter l'accès des ambassadeurs à la commande publique pour des projets de reboisement
5. Mener une réflexion concernant l'évolution de la réglementation quant aux sanctions liées aux dégradations et autres actes malveillants
6. Partager les plans d'actions de lutte contre les espèces envahissantes (ex cerfs, cochons) et présenter les actions menées par la province Sud



7. Organiser une réunion avec les acteurs et notamment le gouvernement pour préparer la prochaine saison des feux (au plus tard en juin)

AUTRES INFORMATIONS

- Conseil de l'eau de la Foa : Demande d'intégration au dispositif des ambassadeurs Forêt d'Avenir. Le Conseil de l'eau sera convié à la prochaine réunion avec les ambassadeurs afin de formaliser leur intégration.
Régis Duffieux - regis.duf@netcourrier.com
- Dispositif brigade verte (Direction de l'Emploi et du Logement Province Sud)
Nathalie Lemagne - nathalie.lemagne@province-sud.nc
- Contact de l'Office Française de la biodiversité (OFB)
Hortense Lecercle -- hortense.lecercle@ofb.gouv.fr

CONTACT – PROVINCE SUD

Chargée du pilotage de la stratégie « Forêt d'Avenir » en province Sud

Direction du développement durable des territoires de la province Sud (DDDT)

Justine Coursin

justine.coursin@province-sud.nc

Tél. 20 34 44

Responsable du Bureau du reboisement

Direction du développement durable des territoires de la province Sud (DDDT)

Céline Hirzel

Celine.hirzel@province-sud.nc

Tél. 20 34 32